[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 76-77

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ. KINEMATOGRAPHIE

Schweizer FILM Suisse

REVUE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE

V. Jahrgang · 1939
No. 76/77, 15. Juni

Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—
Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—, 6 mois fr. 4.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:
Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne
Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich

Sommaire:

	Page
A propos d'un film de propagande	1
Rectification	3
Sur les écrans du monde	3
Technique	6
Communications des maisons de location	7
Feuille officielle suisse du commerce	31

Inhalt:

	Seite
Vom Sinn unseres Verbandsorgans	9
Schweiz. Lichtspieltheater-Verband Zürich; Sitzungsberichte	9
Filmverleiher-Verband in d. Schweiz. Auszug aus dem Protokoll der außerordentl. Generalversammlung	11
Beschluß der Parität. Kommission	11/14
Film in Paris	15
Berliner Revue	18
Berichte aus England	19
Allerlei aus Hollywood	22
Internationale Filmnotizen	23
Film-Technik	28
Mitteilungen der Verleiher	30
Aus dem Schweizerischen Handelsamtsblatt	31

A propos d'un film de propagande

L'Association des Intérêts de Lausanne, que nous avions mise en cause dans notre dernier numéro en publiant une lettre ouverte de l'Association des producteurs suisses de films et de la Société des artistes et artisans suisses du film, nous prie d'insérer la réponse qu'elle a adressée à ces deux associations. (Red.)

Messieurs les présidents et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre chargée du 21 mars 1939.

Nous nous excusons de ne pas y avoir répondu plus tôt du fait de l'absence à l'étranger de notre secrétaire général, M. Faillettaz, et des fêtes de Pâques. Nous nous référons du reste à la réponse donnée verbalement, à titre provisoire, par M. Faillettaz à la suite de l'intervention de M. Chessex, vice-président de la Société des artistes et artisans suisses du film, à l'assemblée générale de l'A.D.I.L., le 3 avril 1939.

Tout d'abord, nous vous exprimons notre étonnement de constater que vous avez adressé votre lettre à l'Association vaudoise des intérêts touristiques. Si vous aviez pris la peine de vous renseigner, vous auriez immédiatement appris que cette association n'est pas en cause dans ce débat.

Nous en venons maintenant aux critiques que vous avez cru devoir nous adresser:

1. Vous nous faites grief d'un certain nombre d'articles parus dans la presse, dont vous citez divers extraits. Nous vous faisons remarquer que nous n'avons pas adressé de communiqués aux journaux, mais que nous nous sommes bornés à donner aux représentants de la presse un exposé verbal dont le résumé seul leur a été remis par écrit.

2. Au deuxième alinéa de la page 2 de votre lettre, vous nous dites:

«Ayant décidé la réalisation de votre film, vous ne vous êtes jamais adressés à aucun des producteurs suisses membres de nos deux groupements pour leur demander le moindre renseignement. Deux maisons lausannoises qui avaient eu vent du projet se sont mises en rapports avec le Comité de l'A.D.I.L., aux fins de lui soumettre des offres. A ce moment-là, l'A.D.I.L. n'a pas pu ou n'a pas voulu donner des renseignements précis et s'est uniquement arrêtée à la question de la diffusion du film à l'étranger et spécialement en Angleterre.»

Nous ne savons à quelle source vous avez puisé vos renseignements, mais nous pouvons vous déclarer catégoriquement qu'il est absolument inexact de prétendre que nous ne nous soyons jamais adressés à aucun des producteurs suisses membres de vos deux groupements. En effet, le 24 février 1938, nous avons adressé une lettre à la maison Praesens film A. G., à Zurich, et à la maison Cinégram S.A., à Genève, pour leur faire part de notre projet et leur demander des offres à ce sujet. Nous avons également écrit une lettre dans le même sens à la maison Centralfilm A.-G., à Zurich, le 28 février 1938.

Nous nous sommes aussi mis en rapport avec les maisons Studio Rich et Tem-films à Lausanne, et les représentants de ces deux maisons ont pu exposer longuement leurs projets au cours d'une séance de notre commission qui a eu lieu le 1er juin 1938.

Il est donc parfaitement inexact de prétendre que nous n'avons pas pu ou pas